



**CONVENTION NATIONALE
ENTRE
LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME
LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME
ET
L'UNION DES JOURNALISTES DE SPORTS EN FRANCE**

La présente convention est établie entre :

La Fédération Française de Cyclisme (FFC), représentée par David Lappartient, son Président,

La Ligue Nationale de Cyclisme (LNC), représentée par Marc Madiot, son Président,

Et,

L'Union des Journalistes de Sport en France (UJSF), représentée par Jean-Marc Michel, son Président

Il est préalablement reconnu que :

La FFC a pour objet statutaire de promouvoir et de développer et sur tout le territoire français, départements et territoires d'Outre-mer compris, le cyclisme sous toutes ses formes.

La LNC a pour objet statutaire d'assurer, par délégation de la FFC, la gestion et la coordination des activités à caractère professionnel en conformité avec les statuts et les règlements de la FFC et avec les dispositions de la convention conclue entre la FFC et la LNC.

En vertu des articles L.131-15 et L.131-16 du Code du Sport, la FFC a seule compétence :
. pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrées les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux. L'ensemble de ces prérogatives lui étant dévolues par la délégation du ministère des sports.

. définir, dans le respect des règlements internationaux, les règles techniques propres à la pratique du cyclisme de compétitions sous toutes ses formes.
L'UJSF est une union régie par la loi du 25 février 1927, et regroupe les journalistes spécialisés dans le sport.

Objet de la convention

Cette convention concerne les compétitions ouvertes aux coureurs Elite Professionnels qui se déroulent sur le territoire français (hors Championnats du Monde). Il est ici fait référence, par exemple, aux championnats de France de Cyclisme sur Route, championnats de France de Cyclo-Cross, aux épreuves ayant le label « coupe de France ». La dite convention est éditée pour une harmonisation des épreuves cyclistes.

Compte-tenu de la diversité des formes pratiques du cyclisme et de la disparité des conditions dans lesquelles les journalistes professionnels doivent accomplir leur mission d'information, la FFC, la LNC et l'UJSF sont convenues de mettre en œuvre et de respecter les points ci-dessous mentionnés.

Référence

Il existe 4 cartes reconnues et visualisées par l'UJSF

. carte de presse, carte presse-sports, carte MAE (pour les étrangers travaillant en France), carte AIPS (pour les confrères étrangers).

Accréditations

Les accréditations sont commandées, fabriquées et centralisées par l'organisateur, en liaison et sous contrôle d'un journaliste professionnel qui fait office de syndic. Il est en liaison, si tel est le cas, avec le service communication. Celui-ci est habilité à refuser un badge presse à un non-professionnel, rédacteur ou photographe ou cameraman.

Il est de normalité de réclamer, en même temps que la demande d'accréditation, une photocopie de la carte sport-presse, ou, à défaut de la carte de presse nationale. Une carte AIPS pour les confrères étrangers.

Il peut-être toléré, sous certaines conditions, sous respect d'une convention et en fonction de la place en tribune et/ou en salle de presse, la présence d'un stagiaire accompagné par un professionnel et dument détenteur d'une convention de stage.

Un non professionnel peut se voir attribuer un badge « technique presse ». Pour cela, il devra au minimum présenter à l'organisateur une lettre signée par le chef de service des sports de l'organe de presse qui l'emploie.

Ligne d'arrivée

Le syndic des photographes, ou syndic général en liaison avec le service communication FFC ou de l'organisation d'une épreuve, attribue des chasubles aux photographes professionnels exclusivement. Ces chasubles seront fournies par la FFC ou les organisateurs en contre-partie du versement d'une caution. Ces photographes ont accès à la ligne « peinte » sur la chaussée

en retrait de l'arrivée. Ils ne dépasseront pas le nombre de seize. Personne d'autre ne doit figurer à cet emplacement.

Les non-professionnels, munis du badge technique presse, dans un nombre limité, seront positionnés en « deuxième ligne » délimitée aussi sur la chaussée.

Interviews / arrivée

Les interviews se font sur le principe des zones mixtes mises en place dans les stades ou enceintes de sport et régies par une convention. Un lieu, proche du podium, non-perturbé par la sono de la course sera matérialisée et aménagée avec une table et des chaises, et si possible une sonorisation spécifique. Ce lieu est réservé aux journalistes accrédités.

En priorité, l'accès se fait aux radios et TV si celles-ci travaillent pour le jour-même. Si l'interviewé ne parle pas français, il sera accompagné d'un traducteur, ou d'un membre de son encadrement ou d'un familier capable de traduire ses propos.

Une position flash (interview très courte pour direct) peut-être mis en place si celle-ci est demandée avant la cérémonie protocolaire.

Le vainqueur de l'étape et/ou le leader du classement général se rendront systématiquement au point interview. Les trois premiers d'une course en ligne ou en circuit se rendront systématiquement en salle de presse, entre le podium protocolaire et le contrôle antidopage. Même scénario pour le vainqueur du jour d'une épreuve par étapes, accompagné (si ce n'est pas lui) du premier du classement général. Le temps imparti sera au minimum d'un quart d'heure.

Véhicules en course

Le nombre de motos, par sécurité sera limité. Elles devront être pilotées par des professionnels, possesseur d'un permis en cours de validité, et habitués aux courses cyclistes. Leurs passagers, accrédités, doivent posséder une carte de presse professionnelle. Ils seront en possession d'une chasuble, fournie par la FFC ou l'organisateur en contre partie du versement d'une caution.

Chaque photographe pris en charge doit-être porteur d'un badge et d'un casque. Le passager doit obligatoirement être et rester assis à l'endroit.

Les véhicules doivent-être assurés pour la spécificité d'une course cycliste.

En circuit

L'organisateur mettra à disposition de tous les journalistes accrédités des navettes réservées exclusivement à la presse. Une moto photographe est également prévue, sous la conduite de pilotes accoutumés aux courses cyclistes.

Aux championnats de France, la FFC et le syndic de presse bénéficient du droit consultatif et d'arbitrage sur l'usage de la moto fournie.

En ligne

L'organisateur devra pouvoir accueillir des journalistes à bord de voitures neutres, sans commissaires, ni invités. Une moto au moins sera mise à la disposition des photographes.

Les rédacteurs désireux de suivre l'épreuve devront se conformer aux règles d'usage. Ils se déplaceront dans un véhicule signalé par un autocollant pare brise « presse », normalement de

couleur verte, demandé dûment à l'avance avec la référence de la plaque minéralogique et des numéros de cartes professionnelles. Les chauffeurs doivent suivre les indications de circulation imposées par l'UCI.

Les non professionnels ne disposeront pas d'autocollants « presse » et leur présence à l'échelon course ne pourra s'effectuer que dans des véhicules badgés « organisation ».

Tribunes

Elles sont réservées en priorité aux journalistes professionnels, y compris photographes, commentateurs et radioreporters. Les consultants mandatés par des médias reconnus, à condition de faire référence en matière de cyclisme auront accès à la tribune après avoir été accrédités par le syndic.

Dans la mesure du possible, des écrans tv devront-être installés lorsque les épreuves concernées sont télévisées en direct ou différé. Un gardiennage devra être assuré.

Site internet

Les sites travaillant avec des journalistes professionnels entrent dans le cadre des paragraphes précédemment cités mais le nombre est limité par la FFC ou l'organisateur. Ceux indépendants et/ou n'employant pas de journalistes professionnels ne peuvent pas bénéficier des mêmes conditions, mais sous condition, définis par le syndic peuvent bénéficier d'une accréditation spécifique et distinct afin de travailler en tribune (une personne) et sous couvert de places disponibles, il en va de même pour l'accès à la salle de presse. Une liste éditée par la FFC et l'UJSF fera tous les ans référence en la matière. Il ne peut y avoir de dérogations (voir liste an annexe).

Engagés et classements

L'organisateur devra fournir une liste d'engagés la veille du départ avant midi.

Elle sera actualisée après la réunion des directeurs sportifs et définitive après la validation par le président du jury. Cela ne pourra pas se faire au-delà de 18 heures.

Le classement provisoire devra être distribué le plus rapidement possible, si possible dans les cinq minutes suivant l'arrivée (au moins celui des dix premiers étape et général) avant l'établissement de l'officiel dans l'heure.

Si possible, et de préférence, la FFC ou l'organisateur doivent communiquer le liste des hôtels ou résident les coureurs et la liste des coureurs ou/et des personnes accréditées pour la course.

Cette convention est reconductible à chaque olympiade. Elle peut-être amendée ou dénoncée à la demande de l'une ou l'autre partie.

Fait à Rosny-sous-Bois, le

2010

**Pour l'UJSF
Jean-Marc MICHEL**

**Pour la FFC
David LAPPARTIENT**

**Pour la LNC
Marc MADIOT**

ANNEXE

Liste des sites internet reconnus pouvant recevoir une accréditation Technicien Presse.

**VELO 101
CYCLISMAG
VELOSTORY
MEMOIRES DU CYCLISME
VELOCLUB.NET**